

MAIRIE  
Du  
VERNET



**ARRETE**  
**PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION**  
**« Rue de Bacquié »**  
**N° 11/ 2025**

**LE MAIRE,**

- VU la demande en date du 28/01/2025 par laquelle l'entreprise M&D CONSTRUCTION sis au 2 rue de Lomagne 31600 MURET, sollicite une autorisation de travaux pour : STATIONNER UN CAMION DE LIVRAISON, en agglomération, COMMUNE du VERNET.
- VU le code de la voirie routière,
- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,
- VU Le règlement général de voirie du 8/04/1965 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

**ARRETE**

**ARTICLE 1**

Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public : occupation du trottoir et de deux places de parking au niveau du 165 rue de Bacquié pour le stationnement d'un camion.

La section de la rue de Bacquié, située entre la rue des Ecoles et le chemin du Vieux Port sera fermée à la circulation durant le déchargement des marchandises. Une déviation sera mise en place via la rue des Ecoles et l'avenue des Pyrénées.

**ARTICLE 2**

Durée des travaux : 2 heures le 10/02/2025.

**ARTICLE 3**

Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

**ARTICLE 4**

Toutes infractions aux instructions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 5**

Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Auterive et tous les agents des services de police sont chargés, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Au VERNET, le 30 janvier 2025.



Le Maire,  
**Serge DEMANGE**